



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION-CONCOUR PARTICULIER EN
FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE
DEUXIÈME, TROISIÈME OU QUATRIÈME TRANCHE DE SUBVENTION**

La plateforme de dépôt des dossiers est ouverte sur le site Démarche numérique. Pour tout dépôt de dossier merci de prendre connaissance de cette nouvelle démarche sur le site du Ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Dotation-generale-de-decentralisation-DGD>

Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année de la demande de la nouvelle tranche :
 - rappelant l'ensemble de l'opération
 - indiquant le montant de la ou des subvention(s) déjà attribuée(s)
 - sollicitant de l'État le versement du montant de la deuxième, troisième ou quatrième tranche de subvention
 - précisant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération
- Rapport sur l'état d'avancement des travaux accompagné d'un récapitulatif des dépenses déjà engagées (fournir un rétroplanning du projet à jour)
- Devis détaillé du ou des fournisseur(s)retenu(s) (Pour les dossiers autres que travaux)
- Nouveau plan de financement éventuel, daté et signé
- Nouvel échéancier pluriannuel des dépenses, daté et signé
- RIB ou IBAN
- N°SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes